

SEANCE DU 6 Octobre 2017

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19 Présents : 17

Date de la Convocation : 29/09/2017

Date d'affichage : 29/09/2017

ORDRE DU JOUR :

- **SOUSSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ DE FOURNITURE DE PAPIER - 2017/038**
- **CREANCES ETEINTES - 2017/039**
- **ADMISSION EN NON VALEURS - 2017/040**
- **DECISIONS MODIFICATIVES - BUDGET GENERAL - 2017/041**
- **ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE - 2017/042**
- **PAVILLON BLEU - ADHESION 2018 - 2017/043**
- **PERSONNEL COMMUNAL - Chèques CADO - 2017/044**
- **PERSONNEL COMMUNAL - Création et suppression de postes - modification du tableau des effectifs - 2017/045**
- **PERSONNEL COMMUNAL - CREATION DE POSTE - 2017/046**

L'an 2017, le 6 Octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian BRANLE, Maire, Vice-Président du Conseil Départemental.

PRESENTS :

BRANLE Christian	TRESSOU M.-Hélène	LAUNOY Alain	ECHIVARD M.-Claude
FROBERT Jean-Claude	CARILLON Pascal	FABRE Nathalie	LEBLANC Michèle
PESENTI Daniel	CHARVOT Catherine		BOUMAZA Malika
GNAEGI Éric	DURAND Jacqueline	BORDELOT J.-Pierre	DUVAL Francelise
ETIENNE Eric	ROGER Anne		

ABSENTS :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MANNEQUIN Jacques à M. GNAEGI Eric

Excusé(s) : M. BARBE Didier

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ROGER Anne

+++++

– DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE – décisions prises

- PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le Maire,

FAIT SAVOIR que dans le cadre des délégations reçues, il a confié au bureau DEKRA à TROYES, la mission de coordination SPS (sécurité, protection, santé) ainsi que la mission de contrôle technique pour un montant respectif de 3 360€ HT soit 4 032€ TTC et 6 240€ HT soit 7 488€ TTC.

ACHAT d'un lave-vaisselle, pour la cantine

Le Maire,

FAIT SAVOIR que dans le cadre des délégations reçues, il a fait l'acquisition d'un lave-vaisselle auprès de la société AM pro pour un montant de 1 883€ HT soit 2 259.60€ TTC.

+++++

2017/038 - SOUMISSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ DE FOURNITURE DE PAPIER

La Ville de Troyes propose aux communes de l'agglomération de constituer un groupement de commandes afin de retenir un ou plusieurs opérateurs communs chargés de procéder à la passation **d'un marché de fourniture de papier**.

Le marché sera composé des trois lots suivants :

Lot N° 1 Papiers écologiques A4 et A3 blanc.

Lot N° 2 Papiers écologiques A4 et A3 couleur.

Lot N° 3 Papiers spéciaux blancs et couleur pour photocopieur couleur haute production.

Il est convenu que la Ville de Troyes assurera les fonctions de coordonnateur du groupement et sera à ce titre chargée de l'élaboration du dossier de consultation, de son lancement par voie de procédure adaptée ou d'appel d'offres (selon l'estimation globale), de la sélection des candidatures et des offres, de la signature des marchés de fournitures et de leur notification. Elle sera en charge également de l'exécution du marché

La Commission d'appel d'offres (C.A.O.) ou la commission organique sera celle du coordonnateur du groupement, à savoir la Ville de Troyes.

Le groupement sera conclu à compter de la notification de la convention jusqu'à la fin prévisionnelle du marché reconduction comprise. Quant à la durée proprement dite du marché elle sera d'un an à compter de sa date de notification au(x) titulaire(s) et pourra être reconduite tacitement pour une période d'un an.

Les communes et établissements publics membres du groupement rembourseront au coordonnateur et au prorata de leur besoin propre sur le besoin total du groupement, les frais liés à la consultation.

Il est précisé que toutes les palettes de papier seront livrées directement à la mairie de la ville de Troyes. Les utilisateurs du groupement devront donc effectuer leurs commandes et venir chercher leurs papiers auprès du service reprographie de la Ville de Troyes qui refactura aux communes le tarif du papier au prix unitaire du bordereau.

Le projet de convention constitutive du groupement sera transmis aux communes lorsque le groupement sera définitivement constitué.

Le marché sera conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande d'un montant maximum de 209 000€HT reconduction comprise et traité à prix unitaires révisibles annuellement selon une formule de révision appropriée

Au bénéfice de ces informations, je vous propose :

- **DE SOUMETTRE** la candidature de la commune de LUSIGNY-SUR-BARSE pour intégrer le groupement de commandes pour le marché fourniture de papiers
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes ainsi que tous documents à intervenir au titre du présent exposé des motifs
- **D'APPROUVER** le lancement de la consultation relative aux prestations susvisées
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire de la Ville de Troyes ou son représentant à signer le marché public relatif aux prestations susvisées avec les titulaires qui seront désignés par la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur

POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

2017/039 - CREANCES ETEINTES

- Le Maire **EXPOSE** :

- qu'en raison d'un dossier de surendettement concernant M.DEHEURLES Jean-François et Véronique ROUSSILHE pour lesquels un jugement de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire a été prononcé le 05/11/2013,

- qu'en conséquence cette décision entraîne l'effacement de toutes les dettes et s'impose de droit.

- DEMANDE l'admission en créances éteintes pour la somme de 119.83€, compte 6542

POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

2017/040 - ADMISSION EN NON VALEURS

1 - Le Maire **PRESENTE** la liste des sommes dont le comptable n'a pu recouvrer les titres avec les motifs énoncés pour un montant global de 214.29€, compte 6541,

- DEMANDE l'admission en non-valeur pour cette somme.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité l'admission en non valeurs de ces montants

2- Le Maire présente les sommes dues par une famille depuis l'année 2010, notamment sur le budget assainissement pour un montant global de 893.12 €.

Les membres du conseil municipal souhaitent contacter une assistante sociale pour venir en aide à cette famille et propose

de reporter cette décision lors d'un prochain conseil.

POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

2017/041 - DECISIONS MODIFICATIVES - BUDGET GENERAL

- Echéance 4^{ème} trimestre 2016, Prêt Voirie, payée par la Trésorerie mais non comptabilisée
 Capital : 4 413.99€ (compte 1641)
 Intérêts : 1 268.33€ (compte 66111)

- Majoration paiement tardif redevance modernisation réseaux de collecte : 2704€ (compte 6718)

Suite aux admissions en non valeurs, en créances éteintes, et aux écritures énoncées ci-dessus, il convient de modifier les crédits budgétaires comme suit

■ BUDGET GENERAL

<u>Investissement</u>	Dépenses	1641 – Emprunts	4 420.00 €
	Recettes	10226 – Taxe d’aménagement	4 420.00 €
<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	6541 – Créances admises en non valeurs	220.00€
		6542 – Créances éteintes	150.00€
		66111- Intérêts réglés à l’échéance	1 270.00€
		6718 – Autre charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 704.00€
	Recettes	74121 – Dotation de solidarité rurale	4 344.00€

POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

2017/042 - ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE

Suite à l'ouverture d'une nouvelle classe à l'école primaire, il a été décidé d'acquérir du matériel informatique, ainsi qu'une autre classe non encore équipé de matériel interactif.

Suite aux divers devis proposés, le conseil municipal a décidé de retenir le devis d'ACCES BUREAUTIQUE, pour un montant de 5 384.72 € HT soit 6 461.66 € TTC

POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

2017/043 - PAVILLON BLEU - ADHESION 2018

Le Maire,

- rappelle que la commune adhère au Pavillon bleu depuis 2016,
- donne le compte rendu de la visite sur site du 7 juillet 2017.
- indique qu'il convient de décider si la commune renouvelle son adhésion pour 2018

Entendu cet exposé, les membres du Conseil :

- décident de reconduire cette adhésion, dont les frais de participation s'élèvent à 930 € pour 2018

- chargent le Maire de compléter et signer les documents afférents à ce dossier
- indiquent que les crédits seront inscrits au Budget Général 2018

POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

2017/044 - PERSONNEL COMMUNAL - Chèques CADO

Le Maire,

A l'occasion des fêtes de fin d'année,

- PROPOSE de reconduire le principe d'offrir aux agents de la commune un chèque CADO
- Personnel de droit public ou privé à temps plein : 135€
- Personnel de droit public ou privé à temps non complet : 105€
- Personnel de droit public recruté pour un besoin occasionnel ou saisonnier : 60€

La dépense correspondante sera financée sur les crédits inscrits au budget général de la commune – section fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
 ACCEPTE d'offrir aux agents de la commune un chèque CADO pour les fêtes de fin d'année et charge le Maire de faire le nécessaire.

POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

2017/045 - PERSONNEL COMMUNAL - Création et suppression de postes - modification du tableau des effectifs

Considérant qu'un des agents, titulaire à temps complet, sera admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2018, il est proposé

- de créer un poste d'adjoint technique à temps complet avec effet 1^{er} janvier 2018
- de supprimer le poste d'adjoint technique principal, avec l'accord du Comité Technique Paritaire
- le tableau des effectifs sera modifié en conséquence

Les crédits suffisants sont inscrits au budget général de la commune – section fonctionnement.

PROCEDE à la modification du tableau des effectifs en conséquence :

Grades	Temps de travail	Postes existants ou créés	Postes supprimés
Attaché territorial contractuel	TNC 17.5/35ème	1	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC	1	
Rédacteur territorial	TNC 25/35ème	1	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	TC		1(à supprimer)
Adjoint administratif	TNC 23/35ème		1(à supprimer)

Adjoint administratif	TC	1	
Adjoint administratif	TNC 16/35ème		1(à supprimer)
Adjoint administratif	TNC 19/35ème	1	
Adjoint technique	TC	1 (au 1er janvier 2018)	
Adjoint technique	TC	1	
Adjoint technique principal de 2ème classe	TC		1 à supprimer au 1er janvier 2018
Adjoint technique	TNC 17/35ème	1	en disponibilité pour convenances personnelles
ATSEM PPAL 2ème classe	TNC 27/35ème	1	
ATSEM PPAL 2ème classe	TNC 34/35ème	1	
ATSEM PPAL 2ème classe	TNC 23/35ème	1	
Adjoint technique	TNC 31/35ème	1	
Adjoint technique	TNC 21/35ème	1	
Adjoint technique	TNC 11/35ème	1 contractuel 1° de l'art 3	
Adjoint technique	TNC 17/35ème	1	
Adjoint technique	TNC 16/35ème	1	
Agent de surveillance	TNC 7/35ème	1 contractuel (art 3-3, alinéa 1 de la Loi du 26.1.84)	
Adjoint technique	TNC 24/35ème	1 contractuel 1° de l'art 3 du 1er novembre 2017 au 08 juillet 2018	
Adjoint technique	TNC 20/35ème	1 contractuel 1° de l'art 3 du 27 octobre 2017 au 08 juillet 2018	
Adjoint technique	TC (emploi saisonnier ou contrat aidé)	1	

Les suppressions de poste seront soumises à l'avis du CTP

POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

2017/046 - PERSONNEL COMMUNAL - CREATION DE POSTE

Recrutement d'agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

(en application de l'article 1° de l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26/01/1984)

Le Maire expose qu'actuellement un agent est en contrat unique d'insertion jusqu'au 26 octobre 2017, qu'au vu des mesures gouvernementales, il n'est pas possible de reconduire ce contrat, qu'au vu des effectifs de l'année 2017/2018, un agent doit être recruté.

☞ - Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment le 1° de l'article 3 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : classe supplémentaire et remplacement personnel absent ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C1 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité allant du 27 octobre 2017 au 08 juillet 2018 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de surveillance à la cantine et des travaux d'entretien des locaux, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20/35^{ème} annualisés.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement.

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général - section Fonctionnement

POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

+++++

Questions diverses :

Réunion le 19/10/2017 à 18h30 pour élection des grands électeurs et à 19h00 pour le conseil municipal

Réunion le 17/11/2017 à 18h00 pour le COPE et à 19h00 pour le conseil municipal

Bilan de la foire, plutôt satisfaisant.

Commémoration du 11/11/2017 à 10H15

Repas des pompiers et employés communaux le 21/10/2017, traiteur Thierry Wilmes et

Animation Stéphane CAIN

Date des vœux du Maire le 20/01/2018

Bilan du forum des associations : Bonne affluence

Concert le 14/10/2017 à 19h30 au Phenix

Concert le 10/02/2018 de Tous pour la Chanson à la Grange

Porte Ouverte de la SITELLE le 11/02/2018 à la Salle des Fêtes

Le 20/10/2017, étiquetage des arbres fruitiers avec les enfants de l'école primaire

Question de Nathalie :

Manque un lieu de vidange pour les campings cars

Manque des WC accessibles dans la commune

Date de pose de la nouvelle signalétique, réponse apportée par Alain, avant fin 2017.

Séance levée à 21:10

BRANLE Christian	TRESSOU M.-Hélène	LAUNOY Alain	ECHIVARD M.-Claude
FROBERT J.-Claude	CARILLON Pascal	FABRE Nathalie	LEBLANC Michèle
PESENTI Daniel	CHARVOT Catherine	Absent excusé Pouvoir à M.GNAEGI Eric MANNEQUIN Jacques	BOUMAZA Malika
GNAEGI Éric	DURAND Jacqueline,	BORDELOT J.-Pierre	DUVAL Francelise
ETIENNE Eric	ROGER Anne	Absent excusé BARBE Didier	